



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 062

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le **08/08/23**

ID : 046-214600892-20230726-2023_062-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juillet à 18h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19.07.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mme DAVID,
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, BROUSSE,
MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR.

Excusés : Mme DELAIR, M. FAYEMENDY

M. FAYEMENDY a donné procuration à M. PEUCH

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

OBJET

**CREATION DE
POSTE D'UN
EMPLOI
PERMANENT**

**ADJOINT
TECHNIQUE
PRINCIPAL
2° CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de garderie périscolaire et d'entretien des locaux.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2° classe à temps non complet à raison de 22 h hebdomadaires à compter du 1er septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Cette délibération annule et remplace celle prise le 9 juin 2023 sous le n°2023-050.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **08/08/23**

Publié ou notifié

le **08/08/23**

